

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du vendredi 6 juin 2014 à 20h30

Date de la convocation : 30 mai 2014

Présents : Christine BALANDRAT, Henri BECAUT, Hervé CHOMET, André GAME, Gérard KNOELL, Philippe LEROY, Bernard MALBRUNOT, Angélique MOUILLERE, Hervé PETIOT, Henri SEULLIET

Absente excusée : Angéline VERNISSE

Secrétaire de séance : Hervé CHOMET

Election de la commission d'appel d'offres (3 titulaires et 3 suppléants) : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'illégalité partielle de la délibération du 28 avril 2014 concernant la mise en place de la commission dénommée « Finances – Appel d'offres ». La commission appel d'offres obéit à des règles particulières strictes, fixées par l'article 22-4° du code des marchés publics. Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal annule partiellement la délibération citée ci-dessus en conservant la commission « Finances » telle qu'elle a été composée et d'élire la nouvelle commission « Appel d'Offres ». Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, prévoyant que le nombre de membres composant la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

- **membres titulaires** : Hervé PETIOT – Bernard MALBRUNOT – Philippe LEROY
- **membres suppléants** : Henri SEULLIET – André GAME – Hervé CHOMET

Délégation de pouvoir au Maire pour achats : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il peut être amené à effectuer des achats en urgence pour le secrétariat de la mairie ou pour l'adjoint technique dans son travail. Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer ces achats. Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les achats nécessaires pour la commune en ne dépassant pas 5000 €. Si la dépense est supérieure à 5000 €, une délibération sera prise lors d'une séance de Conseil Municipal.

Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2015 : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que du 15 janvier au 14 février 2015, il sera organisé sur la commune le recensement de la population. Il convient de nommer un agent coordonnateur communal. Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de nommer Madame GIRARDON Françoise, agent coordonnateur communal pour l'enquête de recensement pour l'année 2015.

Décision modificative : Au budget assainissement, il est nécessaire de créditer à l'article 706129 (versement à l'Agence de l'Eau de la redevance modernisation des réseaux de collecte) un montant de 845 €. Cette somme sera retirée de l'article 6287 (remboursement de frais à l'Agence de l'Eau).

Informations sur les rythmes scolaires de la rentrée 2014 : 4 jours ½ d'école : 24h d'enseignement.

Effectif : 21 élèves à Montaiguët – 17 élèves à Lenax

Horaires :

	Garderie payante	Arrivée transport scolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Départ transport scolaire	Garderie gratuite	Garderie payante
Lundi	7h30 à 8h50	8h46	9h à 12h	12h à 13h30	13h30 à 15h50	16h04	15h50 à 16h30	16h30 à 17h30
Mardi			9h à 11h45			11h59		
Mercredi			9h à 12h	12h à 13h30	13h30 à 15h50	16h04	15h50 à 16h30	16h30 à 17h30
Jeudi			13h30 à 15h45					
Vendredi								

Présentation des Commissions de la Communauté de Communes : Monsieur le Maire a remis à chaque élu la composition des 6 différentes commissions de la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre :

- Tourisme et culture : pas d'élu de Montaiguët-en-Forez
- Communication : pas d'élu de Montaiguët-en-Forez
- Social : Henri BECAUT et Christine BALANDRAT
- Finances : Henri BECAUT
- Environnement : Bernard MALBRUNOT
- Développement économique et des services : Hervé PETIOT

Présentation du Centre Social La Farandole de Le Donjon :

Président : Eliane DERIOT

1^{er} Vice-Président : Guy LABBE

2^{ème} Vice-Président : Franck TAIN

3^{ème} Vice-Président : Joceline PICARD

Le Maire, Henri BECAUT

Les Conseillers